



Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 9 décembre 2025

Conseil d'Administration du Mardi 9 Décembre 2025 Délibération n°CA-2025-44

Nature : **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Objet : **Approbation des Tarifs et Prestations**

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble, adopté par délibération du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ; et notamment son Titre IV chapitre I article 1-3,

Vu la délibération n°CA-2021-52 relative aux tarifs et prestations, adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 07 décembre 2021,

Vu la délibération n°CA-2023-29 relative aux tarifs et prestations adoptée par le conseil d'administration du 3 juillet 2023,

Considérant ce qui suit :

La présente délibération vise à adopter les modifications apportées aux tarifs des droits et prestations applicables à partir du 1^{er} janvier 2026 selon l'annexe transmise.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1ER : APPROUVE les tarifs des droits et prestations applicables à partir du 1^{er} janvier 2026 selon l'annexe transmise.

Le résultat du vote concernant les articles 1.6. 1.9. et 1.13 de l'annexe tarifaire est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	18
Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	13
Votes « Contre » :	09
Abstentions :	00

Le résultat du vote concernant le reste de la délibération est le suivant :

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	18



Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	15
Votes « Contre » :	03
Abstentions :	04

Jean-Luc Névache



Président du Conseil d'administration

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble par courrier adressé au greffe du tribunal (Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex), ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.